L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 15 OCTOBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 15 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Placide J. Sigur, au coin Dorgenois et Passage de la Bourse—Pianos, Tapis, Meubles.

Par Vincent & Co., aux Nos 42 et 44 de la rue de la Douane—Bottes, Souliers et Brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, Lingerie brodées fines.

SPECTACLES.

Mercredi, 15 Octobre.

ACADEMIE—Minstrels de Cal Wagner.

Le parti républicain et les banques.

Si la confiance est la mère des affaires, le commerce ne peut se plaindre de nous, car nous ne connaissons pas de pays où le peuple soit si débonnaire et où la confiance soit si largement et si universellement pratiquée. Nous en avons aujourd'hui une preuve éclatante. Une banque du Nord, ayant quelques ramifications, avait suspendu ses paiements. Tout aussitôt, les autres banques, dans tous les Etats, redoutant une panique, font comme elle et suspendent aussi, bien que leur situation, pour la plupart, fut meilleure. C'était une mesure de prudence, soit ! la mesure a été acceptée, et l'on a accepté aussi les raisons données, quand même elles n'étaient pas d'une nature facile à comprendre. On a étendu aux raisons la même confiance qu'on avait accordée aux faits. La raison principale des banques du Sud était que le Nord avait attiré à lui une grande partie de la circulation, et que l'Ouest en avait fait autant.

Mais si cette raison était bonne pour le Sud, c'est-à-dire bonne pour justifier la suspension des payements au Sud, faute de circulation, elle ne pouvait point être acceptable pour les banques du Nord et celles de l'Ouest qui avaient accaparé cette circulation. Alors d'où vient que ces banques aient suspendu plus tôt que les nôtres dans le Nord et aussitôt que les nôtres dans l'Ouest ? D'où vient surtout qu'elles n'aient pas repris déjà leurs payements à l'exception des banques de Cincinnati qui les ont repris depuis 24 heures seulement ? Elles devraient, au moins, le faire avant nous. Comme elles ne le font pas, on se demande maintenant s'il est bien vrai qu'elles eussent tiré du Sud autant de circulation qu'on l'a prétendu pour justifier la conduite de nos banques.

Ne pourrons-nous pas dire alors, comme le Cincinnati *Enquirer* que dans ce désastre financier les banques Nationales ne sont pas des institutions infaillibles et qu'elles n'ont pas tenu tout ce qu'elles avaient promis ou plutôt tout ce que la loi avait promis pour elles ? Ne pourrions-nous pas dire aussi comme l'*Advertiser*, l'organe des hommes d'affaires républicains de Boston : la prolongation de ces pouvoirs despotiques assumés par les banques ne peut être justifiée que temporairement. Le recours aux checks certifiés peut avoir été une mesure très sage, la semaine dernière, mais le maintien de cette mesure en privant un client de son argent un jour seulement de plus que la nécessité ne l'exige est injustifiable ; et dangereux, car il en peut résulter pour les banques elles-mêmes des inconvénients plus graves que ceux qu'elles veulent éviter.

D'ailleurs pourquoi les banques échapperaient-elles à la loi générale qui oblige les individus ? Si un négociant, bien famé, a à payer un billet échu, on compte qu'il le payera, quelque difficulté qu'il y ait pour lui à se procurer de l'argent et quelqu'en soit le prix. S'il ne paye pas, on le considère comme en faillite, quelque responsabilité qu'il puisse offrir d'ailleurs. Il n'est pas facile de voir pourquoi les banques assument de plus grands privilèges, ou pourquoi elles s'affranchissent de la nécessité de prendre des précautions ou de se mettre en frais pour faire face à leurs obligations.

Nous concevons maintenant pourquoi l'administration a été si coulante à l'égard de cette panique et pourquoi le Président Grant s'est fait financier pour expliquer sa manière de voir à l'égard des banques. Le général Jackson eût parlé différemment ; ce n'est pas lui qui aurait fait réclame sur opinions jusqu'à user des fonds de l'Etat pour sauver ces institutions financières ; au contraire, il eut applaudi à leur catastrophe et n'eût pas dit un mot pour les sauver. Mais de Jackson à Grant il y a loin. Ce dernier a pu considérer la panique comme son œuvre. Les maisons qui ont choisi les premières étaient les maisons favorites du gouvernement, celles qui avaient le plus travaillé pour la réélection de Grant et qui, en étaient sans doute disposées à travailler encore pour une troisième élection ; elles avaient l'agence du gouvernement ; elles avaient dirigé la législation du Congrès dans les matières importantes ; de toutes les maisons de banque du pays, elles étaient les plus liées avec l'administration républicaine ; elles avaient en son de tendre à Grant, avant leur déconfiture, les dépôts qu'il leur avait confiés, quand le pauvre Andrew Johnson, l'ex Président, avait chez elles à peu près toute sa fortune, fortune dont peut-être il ne pourra recouvrer que des bribes, et Dieu sait quand.

Tels étaient les maisons, ou tels étaient les hommes qui tout d'abord ont donné le branle à la panique. C'est d'eux qu'est venue cette première législation républicaine sur les chemins de fer, législation qui a causé tant de pertes à la nation et donné lieu à tant de scandales. Le mal ensuite s'est étendu, et ce qui est venu après est l'œuvre des Banques nationales. Ces institutions forment une corporation serrée, d'une influence plus vaste et d'une puissance plus grande pour le mal qu'aucune qui ait jamais existé. Cette corporation a fait peser ses lourdes mains sur chaque ville et sur chaque village un peu considérable. Toutes les parties qui la composent ont le même intérêt. Qu'elles se donnent le mot et elles peuvent envoyer la ruine dans la moitié des familles. Nous voions de voir ce qu'elles ont fait depuis une quinzaine, et cependant nous leur avons payé $75.000 par jour pour répandre sur le pays les bienfaits que nous connaissons, bienfaits qui, au lieu de nous mettre à l'aise nous ont réduits à la plus extrême détresse.

Il y a un an le parti républicain était accusé de corruption, on avait révélé les scandaleuses hontenses du crédit mobilier, toutes manœuvres qui retombaient de tout leurs poids sur ce grand parti. Mais Cooke et Clews intercédaient pour la réélection de Grant. L'intrigue réussit ; il fut réélu, et à peine avait il pris une seconde possession de son siége que les meneurs du parti furent convaincus, devant le Congrès et devant le pays, des mêmes crimineltes dont ils avaient été accusés quelques mois auparavant. Et aujourd'hui, le parti républicain qui se voit découvert dans les résultats de sa politique, dit : "Après moi le déluge" et à toutes les accusations fondées sur ses extravagances dounaières, ses iniquités de transport, ses usurpations légales, son partage des terres et le pillage des deniers publics, il répond : le pays prospère.—C'est là toute la solution qu'offre le parti républicain.

Et le peuple s'en contente, et sa confiance n'est pas épuisée, et le suffrage universel continue à soutenir un pareil parti, et les hommes corrompus qui le composent obtiennent encore des majorités contre les honnêtes gens, et l'avenir jusqu'à présent paraît leur être assuré comme s'ils étaient fait la gloire et comme s'ils eussent été l'honneur du pays depuis un siècle ! O suffrage universel ! quand par hasard tu fais du bien, de quel prix ne faut-il pas le payer !

COLLECTION DES TAXES MUNICIPALES.

Dans ce malheureux tableau de la collection des taxes arriérées, nous voyons toujours la même impuissance. Sur $881,676 de taxes non payées de 1860 à 1869, on a collecté seulement $11 25 dans le mois de septembre. On n'a rien collecté pour l'année 1863 qui doit $194,826 ; on a reçu $189 pour les taxes de 1864 à 1866 qui s'élèvent à $607,641 ; $753 pour l'année 1869 qui doit $197,528 ; $9,149 pour 1870 qui doit $249,911 et $18,600 pour 1871 qui doit $608,698 ; en tout $16,000 environ pour 11 années qui doivent $4,735,083 ; et ce sont toujours les années les plus récentes qui payent le plus.

La municipalité ne pourrait-elle enfin trouver un avocat assez habile et assez dévoué au bien public pour débrouiller ce chaos et en faire sortir un million d'un million ! ce ne serait pas le tiers de ce qui est dû, si nous voulons comprendre dans l'arriéré l'année 1872 qui a elle seule fait une somme énorme. La municipalité a cru faire une ordonnance effective ; elle s'est trompée. La municipalité verra qu'on ne versera entre les mains de son trésorier que des taxes provenant des deux ou trois dernières années.

LA POLICE MÉTROPOLITAINE.

Le maire Wiltz, au nom du comité général du Conseil, a rapporté que le budget des dépenses de la police métropolitaine serait de $738,367 pour l'année finissant le 30 septembre 1874, s'il ne subissait aucune réduction. Le maire conclut au renvoi de ces budgets au Bureau des Commissaires de police, afin qu'il le réduise à $500,000. Nous n'avons aucun espoir que la demande soit accueillie. Un département qui a trois chefs, le Maire, l'Administrateur de police et le Bureau de police, ne saurait être administré à bon marché.

VENTE DE WARRANTS.—L'ancien Clinton a fait procéder hier à une autre vente de warrants d'Etat à la Bourse St-Charles. Comme les *greenbacks* ne sont pas fort abondants en ce moment, il avait annoncé que les warrants seraient payés un tiers en monnaie courante et les deux autres tiers en checks certifiés. L'Etat en a racheté pour $250,000, au prix de 47 3/4 à 52, terme moyen 51. Dans cette opération nous comprenons quelques warrants de Graham en très petit nombre. Ils n'ont pas rapporté plus de 38 à 39 cents. La banqueroute vaudrait mieux que cela, sans doute, mais en attendant qu'elle se fasse, l'expédient de M. Clinton pour payer les dettes d'Etat, épargne à l'Etat de fortes sommes.

LIQUIDATION POSITIVE. — La maison Barrière, rue du Canal, 133, rappelle au public la vente au rabais qu'elle fait en ce moment. Cette vente sera continuée quelques jours encore, après quoi tout le reste du stock sera vendu à l'encan. Il faut donc se presser pour faire des emplettes de détail et avoir l'avantage du choix.

Ne pouvons-nous pas dire alors, comme le Cincinnati *Enquirer* que dans ce désastre financier les banques Nationales ne sont pas des institutions infaillibles et qu'elles n'ont pas tenu tout ce qu'elles avaient promis ou plutôt tout ce que la loi avait promis pour elles ? Ne pourrions-nous pas dire aussi comme l'*Advertiser*, l'organe des hommes d'affaires républicains de Boston : la prolongation de ces pouvoirs despotiques assumés par les banques ne peut être justifiée que temporairement. Le recours aux checks certifiés peut avoir été une mesure très sage, la semaine dernière, mais le maintien de cette mesure en privant un client de son argent un jour seulement de plus que la nécessité ne l'exige est injustifiable ; et dangereux, car il en peut résulter pour les banques elles-mêmes des inconvénients plus graves que ceux qu'elles veulent éviter.

POUR WALL'S LANDING, BATON-ROUGE, ETC.—Le steamer *Sabine* partira régulièrement tous les lundis et vendredis à la place du *Bart Able*, pour Bâton-Rouge et Plaquemine, sous les ordres du capitaine Allen Junel, assisté de M. J. V. Duralde Jr., colonnis. Le capitaine Junel a déjà 616 employé à bord des bateaux faisant le service de la côte. Il est avantageusement connu sous tous les rapports, et sa réputation est faite parmi les habitants de la ville comme parmi les habitants des paroisses riveraines. Son caractère inspire, en outre, une confiance illimitée. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou au bureau St-Antoine et Adams, agents, Commercial Place No 11.

LOUISIANE.

Nous empruntons au *Cotton Boll*, de la Louisiane, les nouvelles suivantes :

VIGILANCE.—A l'instar de la paroisse Vermillon, la paroisse Lafayette a quatre compagnies de vigilance, qui veillent aux quatre points cardinaux de notre territoire. On nous a rapporté qu'un homme de couleur, qui aurait commis un crime précédemment, aurait été pris et pendu, à quatre ou cinq milles d'ici, par un de ces comités de vigilance.—C'est sous toutes réserves que nous donnons cours à cette rumeur.

ARRESTATION.—M. Rogers, assistant du député-shérif de la paroisse St-Landry, a fait prisonnier et logé dans la prison de la paroisse Lafayette, un homme de couleur, du nom de Célestin, accusé de meurtre commis dans la paroisse St-Landry, le 4 juillet 1871. Cette arrestation a eu lieu lundi, 7 du courant, à 2 milles de Vermillonville.

EXÉCUTION SOMMAIRE.—Il nous a été rapporté que, samedi dernier, dans les environs d'Abbeville, un blanc a été exécuté par suite des circonstances suivantes. Homme marié qu'il était, il aurait outragé indignement la sœur de sa femme, jeune fille très jolie, dit-on. Le nom du criminel exécuté sommairement nous a été donné, mais nous nous abstenons de le citer jusqu'à parfaite confirmation du fait.

Voici, d'après l'*Ironair militaire*, quelle est la composition du conseil de guerre qui doit juger le maréchal Bazaine :

Président : Le duc d'Aumale. Juges : Généraux de division ayant commandé en chef : de la Motterouge, baron de Chabaud-Latour, Trépier ; généraux de division, employés dans la 1re division : de Martimprey, Princeteau, Martineau-Deschenez ; Martin, commissaire ordinaire, chef de bataillon en retraite ; Alla, greffier, officier d'administration : Castres, greffier auxiliaire spécial, officier d'administration.

La loi de 1837 ne parlait pas de juges suppléants pour la justice militaire ; mais sur la demande du ministre de la guerre, l'Assemblée nationale, avant de se séparer, vota un paragraphe additionnel à l'article 10, portant qu'à l'avenir il pourrait être inutile, lorsque l'on songe aux fatigues probablement excessives de ce procès, dont la durée sera sans doute considérable qu'on ne l'avait d'abord prévu.

Aussi, le ministre de la guerre, usant de la faculté qui lui était concédée, a-t-il désigné un certain nombre de juges suppléants, dont voici les noms :

Juges suppléants : Généraux de division, 1re catégorie : Guiod, d'Exéa ; généraux de division, 2e catégorie : Ressayre, Deguelaux de Malroy.

—Nous lisons dans le *Courrier de Paris* :

On commence à craindre sérieusement, dans les groupes républicains, que de nouvelles défections n'aient lieu en novembre.

Très impressionnées par les progrès de plus en plus grands que font, dans l'Assemblée, les idées de restauration monarchique, les députés du centre gauche semblaient de moins en moins résolus à se joindre aux républicains dans la campagne qu'ils vont entreprendre contre le rétablissement de la royauté.

Des pourparlers très actifs entre le centre gauche et la gauche républicaine se continuent cependant avec assez de succès sous certains côtés. Il s'agirait d'une fusion et de la formation d'un seul groupe ayant pour président M. Thiers et pour vice-président M. Grévy. Avant de donner leur adhésion, la plupart des membres de la gauche républicaine veulent qu'il soit bien entendu que l'on demandera la dissolution, et ils exigent, à cet égard, un engagement formel de M. Thiers. Quant à présent, les choses en sont là.

—On écrit de Monaco, 23 septembre :

Si les Prussiens quittent le territoire français d'un côté, ils l'envahissent d'un autre : la frontière des Alpes-Maritimes et la principauté de Monaco sont sillonnées dans tous les sens par une foule de promeneurs qui parcourent journellement les sentiers les plus accidentés montagneux, sous prétexte de recherches minéralogiques et d'histoire naturelle de croquis pittoresques, etc. Les uns sont des officiers italiens des salons, disent-ils, Alexandrins : (Les Prussiens !) On ne peut se faire une idée des courses vagabondes, des questions adressées aux paysans. Il est surprenant réellement, qu'avec la police française, on ne trouve pas moyen de restreindre le zèle de tous ces officiers dégrisés, mais très reconnaissables.

Si des Français agissaient ainsi sur le territoire allemand, ils seraient arrêtés dans les vingt-quatre heures ; tandis qu'ici, on leur permet de prendre des notes, des renseignements, et ils ont toute la facilité possible pour lever des plans et faire la topographie la plus détaillée de tous les passages dans les ravins, dans les rochers, au bord de la mer ; là, sous le prétexte de pêcher aux oursons, on a vu des embarcations sonder les attérissements d'une manière régulière. Tous ces soi-disant naturalistes, paysagistes, touristes, chasseurs, pêcheurs, se réunissent dans les pensions bourgeoises, dans de petits hôtels de Monaco, où ils se mettent en ordre les observations les plus minutieuses, les moindres détails, connus jusqu'ici des contrebandiers seuls, et ne trouvent rassemblées toutes les facilités désirables.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

C'est le moment de dire quelques mots de l'administration de la justice à la Nouvelle-Orléans, depuis que le radicalisme nous tient tous courbés sous son régime de fer et que la corruption, — effet inévitable de l'anéantissement des grands principes fondamentaux de la république américaine, — s'est glissée partout, au Sud comme au Nord, — il faut bien l'avouer, puisque la chose n'est malheureusement que trop vraie,—et que la magistrature même n'a pas été sans en subir les atteintes.

Notre système gouvernemental est complètement violé, et le pays tend forcément à la dissolution, à moins d'une réaction complète.

Depuis que les juges sont élus par le peuple, ils ne se sont que trop habitués à se considérer comme les chefs d'un parti politique, dont les intérêts sont identifiés à ce parti, et ils ont perdu beaucoup de cette impartialité et de cette indépendance d'action qui caractérisent toujours le véritable magistrat.

Cela était déjà ainsi avant la guerre, quand nous gouvernions seuls chez nous et que les prisons du Nord n'avaient pas encore vomi sur la Louisiane et sur tous les autres Etats du Sud, les milliers de chevaliers d'industrie, d'escrocs et de voleurs de bas étages qui, depuis huit longues années sont devenus nos maîtres.

Aujourd'hui, dans notre Etat, du moins, il nous semble n'avoir plus qu'une force, une vraie force, celle du peuple, et c'est l'intelligence qui seule règne en souveraine maîtresse.

Nous ne pouvons même plus élire nos propres juges : car, c'est le parti spoliateur, le parti radical, soutenu à l'aide des baïonnettes et des canons Gatlin, qui se réserve exclusivement le droit de désigner ceux qui devront porter l'hermine sans tache, qu'ils s'appellent Hawkins, Lynch ou Mosnier.

Le mérite est la moindre des considération pour ce parti ; au contraire, une conscience de caoutchouc et peu de scrupules sont des garanties de succès, pour le candidat qui se présente, à coup sûr, infailliblement, toutefois, qu'il ait revêtu la livrée noire et qu'il se soit voué, corps et âme, au radicalisme.

Cet état de choses est intolérable, et il est temps que l'esprit public s'éveille et comprenne enfin le danger qui nous menace.

Aucun de nous n'est en sûreté à la Nouvelle-Orléans ; et, franchement, c'est monter par trop d'exagération, en disant, qu'un accusé et qu'on vole avec impunité, en plein midi, au coin des rues les plus fréquentées de la ville, sous les yeux de la police.

Le meurtrier ou le voleur est presque toujours découvert et arrêté, nous en convenons ; il passe une nuit dans un cachot et on le conduit, le lendemain, devant un juge d'instruction :—ils sont au nombre de quatre, à la Nouvelle-Orléans, le juge Gernon, pour le Premier District municipal ; le juge Stiles, pour le Second ; et les juges Long et McCullough, pour le Troisième et le Quatrième :—là, les preuves les plus irrécusables sont accumulées contre le prévenu : le fait est, qu'il n'y a pas le moindre doute qu'il soit coupable, car on l'a vu à l'œuvre ; néanmoins, après un examen préliminaire, il est renvoyé sous la garantie d'un cautionnement, fourni par un de ses amis, et il est fort rare qu'on entende plus jamais parler de lui.

Nous n'avançons rien qui ne soit parfaitement vrai et nous avons des preuves à l'appui de nos paroles. — Quelquefois, nous le reconnaissons, à des intervalles éloignés, un accusé est traîné devant la Cour Criminelle ; un jury, — généralement très mal composé,—est appelé à le juger ; mais, aussi, quatre-vingt-dix neuf fois sur cent, il est honorablement acquitté, ou condamné à une peine minime.

C'est ainsi que l'encouragé à mentir, le vol et l'incendie ! Nous ne blâmons pas les accusés, pour ces âmes damnées, le juge Abell et les juges des Cours municipales ; le peuple lui-même a une lourde responsabilité. Beaucoup de jeunes gens se hâtent de se faire exempter du service du Jury, comme pompiers ; ou bien en trouvant les prétextes les moins plausibles. De cette façon, les jurés sont choisis parmi des gens qui en font une profession ou sinon, parmi la classe ignorante ; et presque toujours les coupables, s'ils ont de l'argent en poche, se tirent des plus mauvais pas.

Nous devons dire ainsi que le juge Abell, dans ses attributions comme homme, a montré dernièrement beaucoup trop de faiblesse comme magistrat.

Se sentant à la merci du satrape que l'état a imposé à la Louisiane, il a fait quelques petites concessions au parti radical, qui, strictement, ne font pas honneur à son intégrité bien connue.

Par exemple,—car nous voulons procéder toujours avec les preuves en main,—il n'a jamais appliqué de sentence au pseudo-auditeur d'Etat Clinton, convaincu par un jury, d'avoir été hutteriste et de l'emprisonnement arbitraire de plusieurs citoyens ; il n'a jamais, non plus, mis à exécution le décret du Grand Jury, présidé par M. E. Podger, qui avait ordonné la mise en accusation pour divers crimes et délits des sieurs Kellogg, Belden et Hawkins.

C'est une faiblesse coupable, que le juge Abell pourrait racheter encore.

Qu'il se montre moins débonnaire pour les bandits qui sont traduits devant son tribunal. Un exemple est nécessaire pour ramener l'ordre à la Nouvelle-Orléans.

Les incendiaires, les coupe-jarrets et les détrousseurs de grand chemin pullulent dans notre bonne ville. Il faut frapper un grand coup pour les terrifier à jamais.

La générosité envers les grands criminels est toujours une fausse mesure ; on épargnant un misérable on porte atteinte bien souvent à la sécurité de plusieurs milliers de personnes.

Combien de Borgess aurions-nous, si nos cours avaient rendu, tout d'abord, des arrêts énergiques contre de pareils misérables ? Ils ne se trouveraient pas tant de Rocha et *tutti quanti*, pour se vanter dans nos rues, en se vantant ouvertement de pouvoir acheter tous les juges ! Ces abus auront un terme et la patience publique finira par se lasser. Tôt ou tard, si les cours ne font pas justice des misérables qui infestent la Nouvelle-Orléans, la loi du Lynch pourrait bien prévaloir ; et, malheur alors, aux magistrats indifférents ou corrompus, aussi bien qu'aux criminels endurcis, qui se fient à l'impunité !

Nous parlions, tout à l'heure, dans le paragraphe précédent, de notre chronique, de la mauvaise administration de la police à la Nouvelle-Orléans. En voici un exemple frappant :

Il y a quelque temps, un certain Charles Williams, gentilhomme de couleur, a commis la mince peccadille de faire passer son propre nom de vie à trépas, sans la moindre cérémonie.

Il a été arrêté pour ce fait et logé dans un cachot, sans privilége de cautionnement. Avant hier matin, son nom a été appelé devant la cour du juge Gernon par un avocat adjoint à la poursuite, mais intimement, l'accusé ne faisant pas acte d'apparition.

Le factotum du juge Gernon, un africain répondant au nom de Tucker, ayant été interrogé à ce sujet, a répondu, en baillant, qu'il ne savait pas ce qu'était devenu le prisonnier ; qu'il n'avait pas lieu de supposer qu'un ordre de mise en liberté eut été envoyé ; mais qu'il croyait que le cocher du "Black Maria," — voiture fermée pour transporter les criminels, — étant ivre, avait laissé prendre la clef des champs à l'accusé.

Nous ignorons qu'il y a là matière à investigation pour le Grand-Jury.

Voilà un homme, accusé de meurtre, qui disparaît au moment où on allait le juger, sans que personne sache comment, et qui fait, à Dame Justice, stupéfaite de tant d'audace, le geste familier aux gavroches de tous les pays.

Encore l'illustre Socha ! — Ce monsieur fait beaucoup parler de lui, depuis quelque temps et nous occupe plus que nous le désirerions. Nous espérons, néanmoins, que nous aurons dit bientôt notre dernier mot à son sujet, et qué ce personnage, un peu trop notoire, sera traité selon ses mérites.

Le vaillant Socha est plongé dans les *limbes*, en ce moment, avec son fidèle acolyte, Henry Blanchard. C'est une donce consolation pour ces deux hommes, si bien faits pour se comprendre et pour s'apprécier, de n'être pas séparés dans leurs jours d'épreuve. Unis dans la fortune ils le sont encore dans l'infortune !

Ce pauvre Socha n'a décidément pas de chance. Tout le monde l'accable à la fois, et ce génie persécuté ne pourra pas, nous le craignons, mener à bien ses petites machinations. C'est dommage, car Socha devait parvenir, tôt ou tard, à se faire un nom ; et qui sait, il serait peut-être arrivé un jour à remplir le siége gubernatorial que souille en ce moment le *carpet bagger* Kellogg. Pourquoi pas ; est-ce que Socha ne vaudrait pas Kellogg, par hasard ?

Il paraît que le juge Abell a trouvé que le cautionnement de Socha et de Schedlausen n'était pas suffisant et l'a fait élever à $10,000 pour chacun des deux coupables. En outre, son honneur a exigé de bonnes sécurités. En temps de crise, il est difficile d'avoir de l'argent : c'est ce qui explique à nos lecteurs comment le propriétaire du Palais de Cristal n'a pu encore acheter le modeste petit juge, "il faut désespérer" les reporters qui l'espèrent.

D'autre part, le maire Wiltz a bien voulu accéder à la requête des voisins de Socha, et ce dernier a perdu la licence qui avait été accordée à cet établissement peu orgueilleux.

Socha n'a maintenant qu'une seule ressource, c'est d'obtenir grâce devant le pouvoir de justice ; et, franchement, nous ne lui souhaitons pas.

Hier soir, l'estaminet du coin Conti et Chartres était encore ouvert. Nous nous demandons ce que fait la police, et nous trouvons, en notre âme et conscience, que tout cela est bien drole !

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré, avant hier soir, vers onze heures, dans la maison double, à deux étages, sise aux Nos 45 et 47 de la rue Dauphine, appartenant à M. Clay et habitée par plusieurs personnages. Les dégâts, qui sont insignifiants, peuvent être évalués à $60.

Vers la même heure, avant-hier soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une maison sise au No 1[illegible] de la rue Constance, appartenant à M. Charpentier et habitée par plusieurs familles de couleur. Les dégâts sont évalués à $50.

Hier, après-midi, à cinq heures et demie, l'alarme a été donnée par la boîte portant le No 36. Il s'agissait seulement de quelques morceaux de bois qui brûlaient, au pied de la rue Richard.

STRANGE DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Wiltz. Tous les membres des administrations sont occupés.

Le maire soumet au Conseil le message suivant :

Nlle-Orléans, 14 octobre 1873.

Au Conseil de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Je suis autorisé à déclarer, d'après les instructions qui m'ont été données par le Comité spécial des administrateurs, que l'estimation et la répartition des fonds à l'usage de la police métropolitaine pendant l'année qui se terminera le 30 septembre 1874, atteindra, et ne devra pas excéder, la somme de cinq cent mille dollars.

Respectueusement,

LOUIS A. WILTZ, Maire.

Voici un tableau qui indique le nombre d'agents de police employés dans chaque rue :

Nouvelle-Orléans	574	hommes
Carrollton	9	"
Faubourg Jefferson (rive droite)	5	"
Faubourg Jefferson (rive gauche)	3	"
Faubourg St-Bernard	2	"
Total	594	"

Le maire soumet au Conseil un second message, dans lequel il explique ses raisons pour avoir retiré la licence accordée à Julius Socha, pour l'établissement situé au coin des rues Chartres et Conti. Le message est approuvé.

M. Calhoun, adjudicataire du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances, relatives à des règlements de comptes, qui sont approuvées sans difficulté.

La séance est levée.

BERLIN.

22 septembre.

Le roi Victor-Emmanuel est descendu aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi à la gare de Görlitz. Le prince héritier, le prince Karl, frère du roi, le prince Frédérich Karl, les feldz-maréchaux de Moltke, Wrangel, Manteuffel, de Roon, un grand nombre de dignitaires et hauts fonctionnaires s'étaient portés à la rencontre du monarque étranger.

Le prince de Bismarck ne figurait pas dans le cortége ; on dit qu'il ne doit arriver à Berlin que dans la soirée.

La gare de Görlitz, située à l'une des extrémités de la ville, était assez simplement décorée et pavoisée.

A la sortie du wagon-salon, Victor-Emmanuel et l'empereur se sont jetés dans les bras l'un de l'autre, et après s'être plusieurs fois embrassés, se sont présenté mutuellement leur suite. Pendant ce temps, la compagnie d'honneur du régiment de fusiliers de la garde rendait les honneurs militaires, et la musique jouait l'hymne royal italien. Puis le cortége s'est mis en route par l'Ornamentstrasse, une des plus grandes artères du nouveau Berlin, la Kaiserstrasse, la Friedrichstrasse, les Tilleuls, jusqu'au vieux château, où descendait habituellement tous les souverains étrangers, et dans les caves duquel dorment les milliards français.

Inutile que le temps fût incertain et que toute la matinée n'eût été qu'une suite d'averses et de coups de soleil, la foule était considérable sur tout le parcours que devait suivre la voiture royale. Au mois de septembre à Berlin, il y a déjà moins de monde pour recevoir les empereurs de Russie et d'Autriche. C'est aujourd'hui le premier jour de l'an dans le calendrier juif et cette circonstance a dû contribuer à augmenter sensiblement le nombre des promeneurs. Cependant je remarque dans la foule beaucoup d'ouvriers qui ont évidemment négligé leur travail pour voir le roi d'Italie et on les a vus le roi galant homme, dont les photographies et les portraits, colportés depuis quelques jours par les rues de la ville, ont excité une vive curiosité. Le cortége. Les moschoirs s'agitent aux fenêtres ; la foule, alignée de chaque côté sur les trottoirs, pousse des hurrahs ; tous les chapeaux sont en l'air.

Deux voitures précèdent au grand trot une troisième découverte, attelée à six chevaux. Victor Emmanuel, ayant à sa gauche l'empereur Guillaume, occupe le fond de la voiture ; "notre Fritz" est en face d'eux. Le roi d'Italie porte l'uniforme de général italien. Tout le monde l'acclame avec étonnement cette face brune, sanguine, respirant la dureté et l'audace, et qui contraste étrangement avec les physionomies placides, froides mais bonnes, de l'empereur et de son fils.

Ceux qui ont le coup d'œil assez vif pour démêler les physionomies de groupe emportés au grand trot des chevaux, remarquent avec plaisir que le roi d'Italie porte un casque tout différent du casque prussien. C'est, dit-on, une heureuse coiffure qui a été adoptée pour les généraux italiens depuis le voyage du prince Humbert à Berlin. Les journaux de Berlin en augurent favorablement ; c'est une preuve, disent-ils, que l'esprit prussien commence à gagner les têtes italiennes. Peut-être ne se trompent-ils pas.

Les maisons vides ou loi mêlées à des personnages prussiens suivent dans des voitures de la cour. On les examine avec curiosité ; ces figures allongées et pâles n'existent pas des sympathies très vives au sein d'une foule qui ne fait pas des grands hommes ou des souverains une idée fort différente de ce qui représente ces personnages mérités aux. L'homme du nord en général, et particulièrement le Prussien, calme la haine et l'enthousiasme par la force physique, la santé, jointes à la tendeur dans les manières : quand la bonhomie s'y ajoute, l'homme est parfait. Aussi Bismarck est-il très aimé ; on lui sait la rondeur excessive des allures qui plaît : chez l'empereur, la simplicité, et son des circonstances, elle vendra tous ces papiers à une réduction de prix extraordinaire qui défie toute concurrence.

Les propriétaires sont invités tout spécialement à venir visiter ce bel assortiment ; ils pourront se convaincre aisément du bon choix de ces papiers et DE LA MODICITE DES PRIX.

Tout travail, tout ouvrage entrepris par la maison H. HABERT sera garanti donner toute satisfaction, le collage des papiers sera fait à raison de 100 mètres le rouleau. 5 oct—30t 9sp

CHAUSSURES! CHAUSSURES!

OUVERTURE

—DU—

MAGASIN ST.-ANNE,

Enseigne Royale et Ste-Anne,

AU DRAPEAU ROUGE,

Le plus vaste et le mieux assorti de la ville

1,000,000 DE PAIRES

DE TOUS GENRES,

Agence Générale de Boston et de Philadelphie

En acceptant le contrôle de cette grande maison, nous avons la publique que nos marchandises offertes aux consommateurs seront vendues pour le compte des fabricants, à des prix extraordinairement bas. Nous nous sommes arrangés avec les maisons de cette ville, pour assurer aux nôtres des prix inférieurs à ceux offerts par d'autres. A tous les acheteurs de familles sont priées de porter au département des Ste-Anne avant de faire leurs achats. 4sept—1m

ATTENTION !

Grand Déballage !

G. MONIÉ, No 42, rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir, par les derniers steamers, une grande quantité de MARCHANDISES SÈCHES, qui seront vendues, EN DÉTAIL, à des prix défiant toute concurrence. 4sept—1m

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

MAGNÉTIQUE CALIFORNIENNE.

Le COLD CREAM reçoit

Cette crème a la vertu d'empêcher, de donner la fraîcheur et la blancheur de la jeunesse à la peau la plus ridée, la plus flétrie par l'âge. Elle est aussi un remède infaillible contre les rougeurs, les boutons, les dartres, les taches de rousseur, les hâles, les gerçures, les engelures, les crevasses, les démangeaisons, les piqûres de moustiques, les brûlures, les coups de soleil, les coups de vent, les rhumes de cerveau, les maux de dents, les maux de tête, les migraines, les névralgies, les douleurs rhumatismales, les douleurs de la goutte, les douleurs de la matrice, les douleurs de la vessie, les douleurs de la poitrine, les douleurs de la gorge, les douleurs de la bouche, les douleurs des yeux, les douleurs des oreilles, les douleurs des dents, les douleurs des gencives, les douleurs des lèvres, les douleurs des mains, les douleurs des pieds, les douleurs des jambes, les douleurs des cuisses, les douleurs des bras, les douleurs des épaules, les douleurs du dos, les douleurs des reins, les douleurs du ventre, les douleurs des hanches, les douleurs des fesses, les douleurs des parties génitales, les douleurs des parties naturelles, les douleurs des parties secrètes, les douleurs des parties honteuses, les douleurs des parties intimes, les douleurs des parties cachées, les douleurs des parties privées, les douleurs des parties sexuelles